

DECLARATION D'ENSEMBLE DES REVENUS DE L'ANNEE 2007 (FORFAIT) ET 2008 (REEL) DES NON SALARIES AGRICOLES ET DES COTISANTS SOLIDAIRES

Articles L. 731-14 et suivants, L. 731-23 du Code rural, L. 136-4 du Code de la sécurité sociale
Articles D. 731-17 et suivants, D. 731-37 et suivants du Code rural

Date limite de retour :

Le non-retour de cette déclaration à la MSA à la date limite ci-dessus indiquée vous expose aux sanctions mentionnées au verso.

Numéro d'immatriculation

Dossier suivi par



Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

A. CAS PARTICULIER DES PERSONNES N'AYANT PAS EU D'IMPOSITION SEPARÉE EN 2007 ET/ OU EN 2008

Pas d'imposition séparée en 2007
 Pas d'imposition séparée en 2008
 Numéro de sécurité sociale du déclarant

Nom
 Prénom

Puis reportez-vous, le cas échéant, au(x) cadre(s) B et/ou C et continuez la déclaration

B. DECLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITES AGRICOLES OU DE COTISANT SOLIDAIRE

EN 2007, VOUS ETIEZ AU FORFAIT

Bénéfices agricoles forfaitaires (ligne « **revenus agricoles déclarés** » sur votre avis d'imposition)

B1 BAF non fixés

B2 Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2007 déductible

B3 En 2007, vous avez procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures

EN 2008, VOUS ETIEZ AU REEL

| | | |
|--|---|--|
| Bénéfice <input style="width: 50px;" type="text"/> + <input style="width: 50px;" type="text"/> Déficit <input style="width: 50px;" type="text"/> - <input style="width: 50px;" type="text"/> Bénéfices agricoles | Bénéfice <input style="width: 50px;" type="text"/> + <input style="width: 50px;" type="text"/> Déficit <input style="width: 50px;" type="text"/> - <input style="width: 50px;" type="text"/> Bénéfices industriels et commerciaux | Bénéfice <input style="width: 50px;" type="text"/> + <input style="width: 50px;" type="text"/> Déficit <input style="width: 50px;" type="text"/> - <input style="width: 50px;" type="text"/> Bénéfices non commerciaux et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole |
|--|---|--|

Indiquez ci-contre la date de clôture de votre exercice comptable

EN 2008, VOUS ETIEZ AU REGIME MICRO-BIC OU AU REGIME DECLARATIF SPECIAL BNC

Micro bénéfices industriels et commerciaux (après abattement de 50% ou 71%)
 Régime déclaratif spécial des bénéfices non commerciaux (après abattement de 34%)

B2 Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2008 déductible

B3 En 2008, vous avez procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures

EN 2008, VOUS ETIEZ GERANT(E) OU ASSOCIE(E) NON SALARIE(E) D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

| | | |
|--|---|--|
| <input style="width: 100px;" type="text"/> B4 Rémunérations de l'article 62 du CGI | <input style="width: 100px;" type="text"/> B5 Frais professionnels (réels ou 10%) | <input style="width: 100px;" type="text"/> B6 Revenus de capitaux mobiliers versés par la société (dividendes, produits de parts sociales) |
|--|---|--|

Cadre réservé à la Mutualité sociale agricole

N'omettez pas de signer au verso

C. DECLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITES NON SALARIEES NON AGRICOLES EN 2008

Cotisations **obligatoires** dues pour 2008 **C1**

VOUS ETIEZ AU REGIME MICRO-BIC OU AU REGIME DECLARATIF SPECIAL BNC

Micro bénéficiaires industriels et commerciaux (après abattement de 50% ou 71%)

Régime déclaratif spécial des bénéfices non commerciaux (après abattement de 34%)

C2

Régime de retraite complémentaire facultatif : cotisation 2008 déductible

VOUS ETIEZ "AU REEL"

Bénéfice +

Bénéfice +

Indiquez ci-dessous la date de clôture de votre exercice comptable :

Déficit -

Déficit -

Bénéfices industriels et commerciaux

Bénéfices non commerciaux et rémunérations des agents généraux d'assurance

VOUS ETIEZ GERANT(E) OU ASSOCIE(E) NON SALARIE(E) D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

C3

Rémunérations de l'article 62 du CGI

C4

Frais professionnels (réels ou 10%)

C5

Revenus de capitaux mobiliers versés par la société (dividendes, produits de parts sociales)

D. EN 2008, VOUS AVEZ EXERCE DES ACTIVITES NON SALARIEES AGRICOLES ET NON AGRICOLES

Veillez indiquer l'activité non salariée à laquelle vous avez consacré le plus de temps :

AGRICOLE NON AGRICOLE

Remplissez le tableau ci-dessous :

| | Activité(s) non salariée(s) agricole(s) | Activité(s) non salariée(s) non agricole(s) |
|---|---|---|
| Montant des recettes H.T. procurées en 2008 | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Catégorie(s) fiscale(s) | <input type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/> IS | <input type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/> IS |
| Modalités d'exercice de l'activité | <input type="checkbox"/> D1 Permanente <input type="checkbox"/> D2 Saisonnière <input type="checkbox"/> D3 Autre cas | <input type="checkbox"/> D1 Permanente <input type="checkbox"/> D2 Saisonnière <input type="checkbox"/> D3 Autre cas |

E. INDEMNITES JOURNALIERES

Indemnités journalières

F. PEE / PERCO / INTERESSEMENT

F1 **F2** **F3**

Sommes versées par l'entreprise aux PEE (F1), PERCO (F2) ou au titre de l'intéressement (F3) dont vous avez bénéficié en tant que non salarié(e)

G. DJA

Montant de la DJA

H. ACTIVITE OU DOMICILE FISCAL A L'ETRANGER

En 2008, si vous avez exercé une activité professionnelle dans un autre Etat, veuillez indiquer lequel :

Au 1^{er} janvier 2009, vous êtes domicilié(e) fiscalement à l'étranger

I. COTISANT SOLIDAIRE - DISPENSE

Au 1^{er} janvier 2009, vous êtes bénéficiaire de la CMU - protection complémentaire

TRES IMPORTANT

- Vous devez retourner votre déclaration avant la date indiquée au recto, accompagnée de la (ou des) feuille(s) annexe(s) de calcul si vous relevez d'un régime réel d'imposition.
- Une majoration (50% si vous êtes non salarié(e) agricole ou 10% si vous êtes cotisant solidaire) pourra être appliquée au montant de vos cotisations si vous ne retournez pas votre (vos) déclaration(s) dans les délais requis.
- Si vous êtes non salarié(e) agricole, une majoration de 10% pourra être appliquée au montant de vos cotisations en cas de retour de la déclaration incomplète ou inexacte.
- La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L. 114-14 du Code de la sécurité sociale et L.152 du Livre des procédures fiscales).
- Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (articles L.114-13 du Code de la sécurité sociale et 441-1 du code pénal).

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'Administration fiscale. (Fournir copie de la notification de redressement).

FAIT A

LE

SIGNATURE

La loi n 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.